

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 15 décembre 2025 à midi (12 h 00), à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün, conseiller du district No 1
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc, conseiller du district No 2
- ❖ Monsieur Matthew Dubois, conseiller du district No 3
- ❖ Monsieur Luc Cloutier, conseiller du district No 4
- ❖ Madame Sylvie Giroux, conseillère du district No 5
- ❖ Monsieur Charles Brochu, conseiller du district No 6

Formant quorum, les membres du conseil siègent sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Étaient également présents : monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe.

Les membres du conseil présents affirment avoir reçu l'avis de convocation ainsi que tous les documents relatifs à cette séance extraordinaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-23

Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture.

CONSIDÉRANT QUE la séance est déclarée ouverte à 12 h 05 ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

Seuls les sujets suivants pourront être discutés lors de cette séance extraordinaire, y compris durant la période de questions :

1. Constatation de la réception de l'avis de convocation et des documents afférents ;
2. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du Budget pour l'année financière 2026 ;
5. Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 ;
6. Période de questions ;
7. Levée de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-24

Adoption du Budget pour l'année financière 2026

CONSIDÉRANT QUE conformément au premier paragraphe de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un budget équilibré pour l'exercice financier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, les libérations et la période de questions lors de cette session portent exclusivement sur le budget ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMENT :

D'ADOPTER le budget équilibré suivant pour l'exercice financier 2026 :

		BUDGET 2026	
		Fonctionnement et Investissements	
		Revenus	Dépenses
		4 835 312 \$	(4 835 312 \$)
Description		Budget 2026	
REVENUS DE FONCTIONNEMENT			
TAXES		1 768 678 \$	
TAXES SUR UNE AUTRE BASE		248 804 \$	
TENANT LIEU DE TAXES		26 000 \$	
IMPOSITION DE DROITS		150 000 \$	
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS		22 000 \$	
AUTRES REVENUS		167 267 \$	
TRANSFERTS DE DROIT		558 751 \$	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
ADMINISTRATION		(678 310 \$)	
SÉCURITÉ PUBLIQUE		(423 608 \$)	
VOIRIE		(960 039 \$)	
HYGIÈNE DU MILIEU		(255 322 \$)	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		(113 857 \$)	
LOISIRS		(176 365 \$)	
DETTE LONG TERME		(91 774 \$)	
IMMOBILISATIONS		(242 225 \$)	
PROJETS		Dépenses 2026	Revenus 2026
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		(1 893 812 \$)	1 893 812 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-25

Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QUE l'article 956 du *Code municipal du Québec* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le Programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois (3) années financières subséquentes ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme triennal d'immobilisations (PTI) a été déposé à la table du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMENT :

D'ADOPTER le PTI pour les années 2026, 2027 et 2028 tel que présenté.

DE DISTRIBUER un document explicatif du programme à chacune des adresses du territoire du Canton de Cleveland, comme spécifié à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC 12 h 13

Aucun citoyen présent pour la période de questions.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-26

Levée de la séance

CONSIDÉRANT l'ordre du jour étant épuisé;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 12 h 13.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 16^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-cinq.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier